

TRANSPORTS Vote de la loi de finances à l'Assemblée

L'écotaxe définitivement supprimée

Sous la menace d'une injonction du Conseil d'État saisi par **Alsace Nature** pour non-application de l'écotaxe votée par le Parlement, le gouvernement a pris les devants : un amendement a fait passer le fondement législatif de la taxe poids lourds à la trappe.



Les revirements de l'État sur l'écotaxe lui ont déjà coûté 800 millions d'euros, dus à la société Ecomouv' qui devait collecter la taxe. Quelques millions supplémentaires seront nécessaires pour le démontage de portiques. PHOTO ARCHIVES DNA

Un amendement socialiste au projet de loi de finances 2017, soutenu par le gouvernement et voté dans la nuit de jeudi à vendredi à l'Assemblée, supprime définitivement l'écotaxe, dont le rapporteur public du Conseil d'État avait souligné la semaine dernière le report et non l'abrogation [DNA du 10 novembre]. Lors de l'audience publique, il relevait que « la loi ne laisse pas le choix aux ministres de décider de l'opportunité de mettre en œuvre le dispositif de collecte de la taxe » et a demandé qu'il « leur soit enjoint d'édicter cet arrêté dans un délai de six mois ».

L'affaire avait été portée devant la plus

haute juridiction administrative par Alsace Nature, très présente sur la question pour contrer les arguments des porteurs du projet de GCO (mettre fin à la congestion de l'autoroute dans la traversée de Strasbourg) et pour lutter contre la pollution atmosphérique liée au transport routier.

Anticipant une décision du Conseil d'État conforme aux conclusions du rapporteur public, plusieurs organisations de transporteurs avaient menacé lundi le gouvernement « d'une opposition rapide et ferme » si d'aventure l'écotaxe devait revenir sur le tapis...

Votée en 2009 sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy, plusieurs fois reportée,

l'écotaxe avait été suspendue sine die en octobre 2014 par l'exécutif face à la fronde des « bonnets rouges » bretons.

Voté dans la nuit

Les organisations professionnelles ont été entendues par le secrétaire d'État aux Transports, Alain Vidalies, qui a annoncé jeudi devant la fédération nationale des transports routiers réunie en congrès qu'un amendement pourrait « purement et simplement faire disparaître l'existence législative de l'écotaxe ».

Porté dès le lendemain dans l'hémicycle par le député PS du Finistère Richard Ferrand, soutien d'Emmanuel Macron, l'amendement a recueilli l'avis « plutôt

favorable » de la rapporteure générale du Budget Valérie Rabault, à titre personnel car il n'avait pas été vu en commission.

Le député LR des Côtes d'Armor Marc Le Fur, qui s'était « très engagé contre l'écotaxe » au moment du mouvement des « bonnets rouges », a jugé « bon de mettre un terme » à cette mesure « suspendue » mais subsistant dans les textes. Le secrétaire d'État au Budget, Christian Eckert, s'en est remis à « la sagesse » des députés, sans autre commentaire. ■

S.W. AVEC AFP

« En France, les routiers font la politique des transports »

La satisfaction d'Alsace Nature à voir son argumentaire juridique en faveur de l'écotaxe confirmé par le rapporteur public du Conseil d'État n'aura duré qu'une dizaine de jours. Hier matin, la fédération alsacienne de défense de l'environnement apprenait que « le gouvernement a[vait] une nouvelle fois cédé au lobby des transporteurs », grince Stéphane Giraud, directeur d'Alsace Nature.

« Nos gouvernements montrent leur incapacité à arbitrer en faveur de l'intérêt général face aux intérêts privés » en oubliant les enjeux de qualité de l'air et de santé publique. « Alors que chaque année en France, on enregistre 48 000 décès prématurés liés à la pollution atmosphérique, pour un coût de 100 milliards d'euros selon le travail de la commission sénatoriale, le gouvernement vient d'abandonner 40 millions de Français » habitant en zones régulièrement polluées, calcule Alsace Nature.

La lutte contre le changement climatique est tout autant ignorée alors qu'à la COP 22 à Marrakech, la France « prononce de beaux discours... Où on va comme ça ? Et qu'en est-il de notre capacité de financement des transports alternatifs qui devaient bénéficier de l'écotaxe ? ». Sans parler de démocratie : « Le gouvernement ne respecte même pas le fonctionnement de nos institutions. »

Reste le recours (pour l'instant) gracieux de demande d'indemnités en réparation du préjudice moral. Alsace Nature réclame à l'État 100 euros par jour de retard dans la mise en œuvre de l'écotaxe. En attendant l'abrogation définitive, on en est aujourd'hui à 32 400 euros.

S.W.

PHILIPPE RICHERT : « DEMAIN, PAR EXPÉRIMENTATION »

Le président (LR) de la région Grand Est minimise la portée de l'amendement qui a effacé l'écotaxe du droit positif français. « C'est une affaire interne à la majorité au pouvoir, même si elle n'est plus vraiment une majorité : la décision de Mme Ségolène Royal ne suffisait pas, car elle ne fait pas la loi. Les écologistes ont donc posé la question devant le Conseil d'État. C'est la réponse qui leur est ainsi donnée par la loi. »

Mais Philippe Richert ne juge pas que cet amendement condamne définitivement toute écotaxe : « Ce qui compte, c'est de savoir qui est propriétaire des routes sur lesquelles on voudrait appliquer une taxe. On peut réfléchir à un transfert aux régions des routes nationales et des ressources qui permettent de les entretenir. Ensuite, chaque région peut décider d'une éventuelle écotaxe sur ses routes. Mais cela devrait être fait par expérimentation. Je connais au moins trois régions intéressées : la Nouvelle Aquitaine, l'Occitanie, et le Grand Est », ajoute le président de Régions de France.

« Le jour venu, une telle écotaxe ne sera pas la simple transposition de ce que voulait faire l'État : ses modalités ressembleraient plutôt à ce que nous avions imaginé pour l'Alsace à l'époque [où la taxe dite poids lourds était envisagée par anticipation], donc taxer le trafic de transit et pas le trafic local », conclut Philippe Richert.

X.T.

PROPOS RECUEILLIS PAR JACQUES FORTIER (À METZ)

FNTR : « Les pendules remises à l'heure »

« Le gouvernement a remis les pendules à l'heure. C'est très bien. C'est ce que nous lui avions demandé quand on lui a proposé de solder l'abandon de l'écotaxe en augmentant de 4 centimes le litre de gazole pour les poids lourds. Cela assure à l'agence de financement des infrastructures de France des recettes d'un montant qui correspond à celui attendu pour l'écotaxe », a commenté hier le Strasbourgeois Michel Chalot, président de la Fédération nationale des transports routiers (FNTR) Alsace, principale organisation patronale de la branche. « Même si cela ne le met pas à l'aise, en raison de la période préélectorale,

le gouvernement le fait parce que c'est économiquement justifié. Les PME de transport, qui représentent près de 20 000 emplois en Alsace, ne roulent pas sur l'or et doivent se battre pour pouvoir travailler », ajoute-t-il en rappelant qu'une grande partie du réseau autoroutier est payant pour tous les véhicules et que les sociétés concessionnaires réalisent par ailleurs de substantiels bénéfices. « Avec l'écotaxe, il s'agissait de taxer un mode de transport mais au final, ce sont les marchandises transportées, donc les consommateurs, qui auraient payé la note. » Michel Chalot ne crie cependant pas

victoire : « Une nouvelle majorité peut très bien remettre un système en place ». Il met également en garde les élus qui réclament l'expérimentation d'une écotaxe régionale dans le Grand Est : « Ils invoquent le report de trafic de poids lourds sur l'A 35 en raison de la taxe allemande mais celui-ci est aujourd'hui léger. Leur idée c'est taxer les camions pour en faire diminuer le nombre ! Ce qui n'est pas sûr et, de plus, ne change rien au fond du problème : quel autre mode pourra remplacer les camions qui apportent par exemple des produits frais au supermarché ? ». ■